



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 39

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Ministre ASAGWARA dépose le budget complémentaire pour 2026-2027 — budget des dépenses ministérielles — Santé, Aînés et Soins de longue durée.

(Document parlementaire n° 29)

M. le *ministre* MOSES dépose le budget complémentaire pour 2026-2027 — budget des dépenses ministérielles — Affaires, Mines, Commerce et Création d'emplois.

(Document parlementaire n° 30)

M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT dépose le budget complémentaire pour 2026-2027 — budget des dépenses ministérielles — Éducation et Apprentissage de la petite enfance.

(Document parlementaire n° 31)

M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE dépose le budget complémentaire pour 2026-2027 — budget des dépenses ministérielles — Familles.

(Document parlementaire n° 32)

M. le *ministre* MOYES dépose le budget complémentaire pour 2026-2027 — budget des dépenses ministérielles — Environnement et Changement climatique.

(Document parlementaire n° 33)

**Jeudi 9 avril 2026**

---

M. le *ministre* MOROZ dépose le budget complémentaire pour 2026-2027 — budget des dépenses ministérielles — Innovation et Nouvelles technologies.

(Document parlementaire n° 34)

---

M<sup>me</sup> la *ministre* KENNEDY dépose le budget complémentaire pour 2026-2027 — budget des dépenses ministérielles — Sport, Culture, Patrimoine et Tourisme.

(Document parlementaire n° 35)

---

M. le *ministre* BUSHIE dépose le budget complémentaire pour 2026-2027 — budget des dépenses ministérielles — Ressources naturelles et Futurités autochtones.

(Document parlementaire n° 36)

---

M<sup>me</sup> la *ministre* NAYLOR dépose le budget complémentaire pour 2026-2027 — budget des dépenses ministérielles — Transport et Infrastructure.

(Document parlementaire n° 37)

---

M. le *ministre* WIEBE dépose le budget complémentaire pour 2026-2027 — budget des dépenses ministérielles — Justice.

(Document parlementaire n° 38)

---

M. le *ministre* SANDHU dépose le budget complémentaire pour 2026-2027 — budget des dépenses ministérielles — Prestation des services publics.

(Document parlementaire n° 39)

---

M. le *ministre* SANDHU dépose, au nom de M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO, le budget complémentaire pour 2026-2027 — budget des dépenses ministérielles — Travail et Immigration.

(Document parlementaire n° 40)

---

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à augmenter le seuil d'exemption fiscale personnelle, laquelle a déjà fait l'objet d'un débat, sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la ministre FONTAINE ainsi que MM. NARTH, PANKRATZ, LAGASSÉ et DEVGAN font des déclarations de député.

---

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au premier ministre, qui a utilisé le terme « liar », de se rétracter.

M. le premier ministre KINEW se rétracte.

---

Toujours pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Borderland, qui a utilisé le terme « lying », de se rétracter.

M. GUENTER se rétracte.

---

Toujours pendant la période des questions orales, le président intervient et demande à la députée de Midland, qui a utilisé le terme « lying », de se rétracter.

M<sup>me</sup> STONE se rétracte.

---

Toujours pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Portage-la-Prairie, qui a utilisé le terme « lied », de se rétracter.

M. BEREZA se rétracte.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M<sup>me</sup> BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M<sup>me</sup> HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à améliorer la sécurité de l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 75 et de la route provinciale secondaire n° 305 à Sainte-Agathe et à prioriser des mesures qui permettront la diminution des accidents et des décès, y compris celles énoncées dans l'étude de sécurité des routes en service de 2022.

M. EWASKO — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALA voulant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M. KHAN voulant que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que dans son budget, le gouvernement ne remédie pas adéquatement à la crise actuelle du coût de la vie étant donné :

- a) qu'au lieu de prendre des mesures pour atténuer les pressions croissantes liées au coût de la vie qui pèsent sur les Manitobains, il récolte auprès de familles déjà confrontées à des difficultés financières des centaines de millions de dollars en nouvelles recettes issues de l'impôt et de diverses taxes;
- b) qu'il annule l'indexation du montant personnel de base et des tranches d'imposition des particuliers, privant ainsi les Manitobains de la possibilité de garder une plus grande part de leur paie et de gagner davantage avant de devoir payer de l'impôt sur le revenu;
- c) qu'il ne tient pas sa promesse de ne pas augmenter l'impôt et les taxes, comme en témoignent les augmentations des taxes scolaires et des impôts fonciers pour l'éducation et la suppression de l'indexation de l'impôt sur le revenu;
- d) que depuis l'an dernier, il laisse les impôts fonciers pour l'éducation augmenter en flèche pour atteindre 19,5 %, alors qu'il ne présente aucun plan pour répondre aux besoins croissants au sein du système d'éducation et qu'il n'offre aux propriétaires aucune aide véritable à long terme;
- e) qu'en refusant d'octroyer le financement nécessaire pour appuyer la transition des apprenants déplacés en raison du retrait du financement accordé à l'établissement Manitoba Institute of Trades and Technology, il laisse pour compte 4 600 étudiants et 500 membres du personnel;
- f) qu'il n'appuie pas les producteurs agricoles, qui jouent pourtant un rôle essentiel dans la lutte contre la hausse des prix des aliments et dans la stimulation de la croissance économique;
- g) qu'il ne gère pas efficacement les services publics du Manitoba, contribuant ainsi aux augmentations annuelles des tarifs d'Hydro-Manitoba et des primes de la Société d'assurance publique du Manitoba;
- h) qu'il ne présente ni ne met en œuvre de plan pour stimuler la croissance économique et alléger le fardeau imposé aux familles et aux entreprises manitobaines en raison des guerres commerciales et de l'augmentation des prix du carburant;
- i) qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour rétablir la sécurité publique au sein des collectivités manitobaines, puisque son budget ne prévoit aucun plan pour faire face à la hausse de la criminalité contre les biens ni pour faire avancer une réforme du système de remise en liberté sous caution qui viserait à maintenir les délinquants violents et récidivistes en détention;
- j) qu'il a adopté une politique fiscale qui impose un fardeau supplémentaire aux médecins et à d'autres professionnels qualifiés essentiels, rendant ainsi le Manitoba moins concurrentiel en matière de recrutement et de maintien de l'expertise nécessaire à un système de soins de santé et à une économie robustes;

- k) qu'il n'a pas mis en œuvre ni fait respecter les mesures nécessaires pour s'attaquer aux récidivistes violents et aux trafiquants de drogue armés qui continuent de mettre en danger et de victimiser les travailleurs manitobains;
- l) qu'il a refusé de prendre des mesures décisives en réponse aux graves problèmes de sécurité soulevés par le personnel et les patients de certains établissements de soins de santé, notamment de multiples agressions sexuelles, ce qui a entraîné l'inscription de trois hôpitaux sur la liste grise des infirmiers et infirmières : une première dans l'histoire de la province;
- m) qu'il n'a pas pris de mesure importante pour résoudre le problème du nombre grandissant de diagnostics et de chirurgies en attente, imposant ainsi des délais sans précédent à l'accès à des soins essentiels pour les familles manitobaines;
- n) qu'il a négligé les besoins des Manitobains en matière de santé mentale en omettant d'élargir l'accès aux services primaires en santé mentale et en n'établissant aucune clinique d'accès rapide aux traitements des dépendances;
- o) qu'il n'a pas su présenter un budget équilibré au cours de son premier mandat ni de plan crédible pour équilibrer les comptes publics et réduire le déficit et la dette de la province;
- p) qu'il refuse de reconnaître que la moitié des familles manitobaines sont à environ 200 \$ par mois de ne plus pouvoir régler leurs factures et qu'il refuse de prendre des mesures pour remédier à cette situation;
- q) qu'il ne prend pas de mesures concrètes pour faire face à l'inflation et à l'augmentation des prix de l'épicerie, du carburant et du logement;
- r) qu'il met en œuvre son entente sur les emplois au Manitoba, laquelle élimine des emplois, choisit de manière arbitraire des gagnants et des perdants et se substitue au choix de 88 % des travailleurs manitobains du domaine de la construction de ne pas être syndiqués, ce qui fait augmenter le coût de la construction d'infrastructures, notamment d'écoles et d'hôpitaux,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et des Manitobains.

Le débat se poursuit sur la motion d'amendement.

M<sup>me</sup> HIEBERT, MM. REDHEAD et JOHNSON, M<sup>me</sup> la *ministre* SMITH, M. EWASKO ainsi que M. le *premier ministre* KINEW interviennent.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

**POUR**

BALCAEN  
BEREZA  
BYRAM  
EWASKO  
GOERTZEN  
GUENTER  
HIEBERT  
JOHNSON  
KHAN  
KING

NARTH  
NESBITT  
PERCHOTTE  
PIWNIUK  
ROBBINS  
SCHULER  
STONE  
WASYLIW  
WHARTON  
WOWCHUK.....20

**CONTRE**

ASAGWARA  
BLASHKO  
BRAR  
BUSHIE  
CABLE  
CHEN  
COMPTON  
CORBETT  
CROSS  
DELA CRUZ  
DEVGAN  
FONTAINE  
KENNEDY  
KINEW  
KOSTYSHYN  
LAGASSÉ

LOISELLE  
MALOWAY  
MARCELINO  
MOROZ  
MOSES  
MOYES  
NAYLOR  
OXENHAM  
PANKRATZ  
REDHEAD  
SALA  
SANDHU  
SCHMIDT  
SCHOTT  
SIMARD  
SMITH  
WIEBE .....33

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ASAGWARA  
BLASHKO  
BRAR  
BUSHIE  
CABLE  
CHEN  
COMPTON  
CORBETT  
CROSS  
DELA CRUZ  
DEVGAN  
FONTAINE  
KENNEDY  
KINEW  
KOSTYSHYN  
LAGASSÉ

LOISELLE  
MALOWAY  
MARCELINO  
MOROZ  
MOSES  
MOYES  
NAYLOR  
OXENHAM  
PANKRATZ  
REDHEAD  
SALA  
SANDHU  
SCHMIDT  
SCHOTT  
SIMARD  
SMITH  
WIEBE .....33

**CONTRE**

BALCAEN  
BEREZA  
BYRAM  
EWASKO  
GOERTZEN  
GUENTER  
HIEBERT  
JOHNSON  
KHAN  
KING

NARTH  
NESBITT  
PERCHOTTE  
PIWNIUK  
ROBBINS  
SCHULER  
STONE  
WASYLIW  
WHARTON  
WOWCHUK.....20

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey